Expéditeur : Votre Assurance Maladie.

Objet du mail : Protégez-vous et votre futur bébé : faîtes-vous vacciner.

****

Bonjour,

L'Assurance Maladie vous propose deux vaccins gratuits, un contre la grippe et un contre le Covid-19.

Les femmes enceintes sont très vulnérables face à la grippe et au Covid-19, avec des conséquences qui peuvent être graves pour elles et leur enfant à naître.

La vaccination est le moyen le plus efficace de vous protéger. Votre bébé sera aussi protégé au cours de ses six premiers mois. Les vaccinations contre la grippe et contre le Covid-19 peuvent être réalisées quel que soit le stade de la grossesse, le même jour ou à quelques jours d'écart sans qu'il soit nécessaire de respecter un délai particulier.

Vos démarches pour vous protéger vous et votre futur bébé :

- **Contre la grippe** : demandez un bon de prise en charge à un infirmier, un médecin, un pharmacien ou une sage-femme, puis retirez gratuitement le vaccin en pharmacie. Faites-vous vacciner par le professionnel de santé de votre choix.

- **Contre le Covid-19** : prenez simplement rendez-vous avec un infirmier, un médecin, un pharmacien ou une sage-femme pour vous faire vacciner. Le vaccin est fourni par le professionnel de santé et vous n'avez aucun document à présenter. Le délai à respecter après la dernière injection ou infection au Covid-19 est d'au moins 6 mois.

Pour vous protéger pendant l'hiver austral et protéger votre futur bébé, vaccinez-vous sans attendre.

Avec toute mon attention,

Le Médecin-conseil national de l'Assurance Maladie